

Règlement du tournoi académique de gestion

Article 1 : public concerné

Le tournoi académique de gestion est ouvert en priorité aux élèves de première sciences et technologies de la gestion (STG), quelle que soit leur option (communication ou gestion) et qui suivent leur formation au sein d'un établissement relevant du rectorat de l'académie d'Orléans-Tours. Le mixage gestion/communication est possible. Parmi chaque équipe, un élève au maximum, de première d'une autre filière, générale ou professionnelle, est autorisé à participer. Aucun élève d'autre niveau n'est admis à participer.

Article 2 : forme de la participation

Les élèves se constitueront en équipes de quatre exactement lors de la finale à Orléans, mais pour la phase éliminatoire les enseignants organisent la participation de leurs élèves comme ils le souhaitent, à charge pour eux, pour chaque équipe, de ne retenir que les quatre élèves qui se seront le plus impliqués. Cet enseignant sera leur référent tout au long du tournoi. Chaque équipe s'engage à ne pas communiquer avec les autres équipes sous peine de disqualification. Les équipes sont à constituer au plus tard le vendredi 10 septembre 2010. Elles recevront quatre portfolios par équipe qui seront disponibles au CDI de leur établissement.

Article 2bis : Attention, pour des raisons techniques, le nombre d'équipes sera limité ; les premières inscrites seront retenues.

Article 2ter : le tournoi éliminatoire se déroulera du 13 septembre au 12 octobre, chaque équipe devra remettre ses décisions, à raison d'une par semaine, au plus tard les 21, 28 septembre, 5 et 12 octobre.

Article 3 : mission du référent : le professeur référent aura pour tâche

- a. D'adresser un courriel à l'Interlocuteur Académique TICE paul.hellwig@ac-orleans-tours.fr comportant :
 1. En objet : « participation au tournoi de gestion 2010 »
 2. Dans le corps du message, le nom de l'établissement et pour chaque équipe constituée les noms, prénoms et classes (dont l'option communication ou gestion au autre (à préciser)) des participants.
 3. La raison sociale choisie par chaque équipe pour leur entreprise.

Il recevra en retour un courriel de l'animateur départemental du jeu lui expliquant la procédure à suivre pour collecter et transmettre les informations.

- b. De remettre à chaque équipe le 13 septembre, les fichiers concernant :
 1. Le contexte du jeu
 2. Les critères d'évaluation des équipes
 3. Les feuilles de décision que les équipes auront à remplir et à lui remettre dans les délais impartis
- c. De transmettre à l'animateur départemental une feuille de décision par équipe pour chaque tour.
- d. D'informer chaque équipe dont il a la responsabilité de ses résultats à la fin de chaque tour.

Article 4 : obtention d'informations des équipes :

Pendant chaque tour, les équipes peuvent s'adresser à l'animateur départemental par courriel pour demander une étude ou un conseil qui peuvent ou non être payants, il est préférable de faire ces demandes au début de chaque tour. L'animateur départemental peut apporter des conseils en gestion, en mercatique et en placements financiers.

Article 5 : À l'issue du tournoi départemental, une finale aura lieu sur une journée le mercredi 20 octobre 2010 entre les équipes gagnantes de chaque département. Leur enseignant référent recevra préalablement toutes les informations nécessaires pour le déroulement du jeu. Les enseignants référents et les équipes seront dispensés de cours par leur chef d'établissement ce mercredi 20 octobre et resteront dans leur établissement dans une salle spécialement équipée.

L'équipe gagnante verra chacun de ses quatre membres récompensé par un netbook, le Proviseur recevra un trophée pour son établissement, les autres équipes percevront des bons d'achat dans les commerces de leur choix.

Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser à l'interlocuteur académique de préférence par courriel paul.hellwig@ac-orleans-tours.fr, en cas d'urgence en téléphonant au 02 37 52 62 33 ou au 07 86 18 51 85.